

## Contributeurs à titre strictement personnel :

- Jean-Paul REGNIER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, Maire de Val d'Ornain
- Didier AYNES, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, Maire-Adjoint de Bar-Le-Duc
- Gérard PIERRE, Adjoint au maire de Val d'Ornain, délégué communautaire à la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
- Gérard MERCIER, Maire délégué à Val d'Ornain, membre du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud

## contact //

Jean-Paul REGNIER

Adresse 3, route de Mussey  
Bussy la Côte  
55000 VAL D'ORNAIN

## « CIGÉO : UN PROJET NATIONAL EMBLÉMATIQUE AVEC UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT QU'IL CONVIENT DE RÉUSSIR »

### // Introduction

Même s'il n'est pas situé sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération, le projet Cigéo s'il devait se réaliser, aura un impact fort sur l'avenir de ce territoire, territoire moteur d'un ensemble beaucoup plus vaste qui s'étend à tout le pays Barrois.

Ce cahier d'acteur cible trois revendications majeures :

- **La sécurité des populations et la sûreté du site,**
- **La répartition de la fiscalité** liée à cette activité économique, répartition qui devra être intelligente et juste,
- **Le développement induit** qui impliquera une politique d'aménagement du territoire forte et ambitieuse.

Elus du territoire de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, nous formulons les revendications légitimes suivantes :

### // Ce que l'on attend en terme de sécurité / sûreté

Les études réalisées par plusieurs acteurs indépendants confirment qu'un stockage géologique profond des déchets radioactifs MA – MAVL n'est pas pertinent et que le stockage sur les sites de production demeure à l'heure actuelle la solution la plus sécurisante. Ce type de stockage est particulièrement inadéquat sur le site de Bure où l'existence de réserves aquifères exceptionnelles est aujourd'hui prouvée.

**En conséquence d'un choix qui nous serait imposé,** il est indispensable d'obtenir des précisions, des réponses précises aux « inquiétudes », « interrogations » exprimées en ce qui concerne la « **sûreté et la sécurité** ».

Pour garantir la sûreté à très long terme, l'Andra doit démontrer la sûreté du stockage avant toute autorisation, démarche impérative pour les générations futures.

La descenderie ne compromet-elle pas la mise en sécurité de l'acheminement du site par rapport à un puits vertical ?

De plus, la percée des couches géologiques sur une grande longueur ne va-t-elle pas compromettre le confinement du stockage des déchets ?

Nous souhaiterions disposer d'informations plus précises sur l'entreposage tampon en surface (durée, rejets éventuels, impact environnemental).

Quel que soit le mode de transport, l'acheminement des déchets sera d'autant plus sûr s'il n'y a aucune rupture de charge.

Nous préconisons l'utilisation du rail à la fois pour limiter les nuisances et les risques pour les riverains.

Par ailleurs, nous demandons des garanties concernant la sûreté par rapport aux risques climatiques en particulier durant la phase d'exploitation du site, risque sismique et technologique notamment le caractère inflammable de goudrons et de l'hydrogène. La question de la ventilation et des dégagements gazeux reste préoccupante.

Nous voudrions également que la sûreté soit garantie au travers de l'inviolabilité du site durant la durée de vie de la radioactivité. La mémoire du site et de ses caractéristiques à une échelle multimillénaire ne devra pas être évacuée. ■

## // Ce qu'on attend en terme de fiscalité

Cigéo, des enjeux colossaux, découlent alors de véritables opportunités économiques et financières.

A ce jour, les retombées fiscales pour le futur centre de stockage de déchets radioactifs sont gérées par les deux GIP de Meuse et de Haute-Marne. Le montant alloué par les donneurs d'ordres qui sont AREVA, CEA et EDF est réparti pour chaque groupement à hauteur de 30 millions d'euros. Certes, cette dotation a évolué depuis 2007, mais il s'avère qu'au regard du projet Cigéo, elle n'est plus en adéquation avec les besoins des collectivités, qui doivent répondre aux développements de l'économie, des services, de l'habitat, du bien-être, du tourisme, ...

Les décisions du Comité de Haut Niveau (CHN) ont bien annoncé le 27 février 2013 pour les 2 départements susceptibles d'accueillir le futur centre de stockage géologique : la création d'une zone interdépartementale et la répartition de la fiscalité dans cette zone entre la Meuse à 60% et la Haute-Marne à 40%.

La question de la répartition des ressources fiscales est extrêmement sensible et préoccupante pour les élus et les collectivités territoriales.

Les élus de la Communauté d'Agglomération considèrent qu'il serait juste et intelligent que cette manne fiscale soit redistribuée aux territoires impactés par Cigéo à proportion de leur engagement en faveur et autour de Cigéo. Engagement mesurable au travers des projets ou réalisations destinées à faciliter les communications, la circulation et l'accueil des populations nouvelles : le bien être de ces populations, l'attractivité du territoire et sa dynamisation au plan économique.

**En d'autres termes, le périmètre de la redistribution fiscale devra être élargi par rapport au périmètre de l'assiette fiscale** dans la limite du « bassin de vie » créée autour de Cigéo.

Cette redistribution devrait favoriser les collectivités territoriales de ce « bassin de vie » non pas sur le critère géographique de la proximité par rapport aux installations, mais sur le critère de leur capacité de développement et d'actions en faveur du territoire dans un rayon de 45 min de déplacement.

Ces ressources fiscales devraient aussi remédier aux difficultés structurelles de notre territoire, en particulier la faiblesse de l'armature urbaine et du réseau de ville qui s'est constituée entre Bar-le-Duc et Gondrecourt. ■

## // Ce qu'on attend en terme de développement

### **Cigéo : la Communauté d'Agglomération revendique une politique de développement territorial forte**

Un chantier à plusieurs milliards d'euros, qui s'inscrit dans la longue durée devrait profondément impacter l'aménagement de notre territoire et permettre un développement territorial fort, d'ampleur inégalée et durable.

Cigéo devra être l'occasion de développer et de moderniser les infrastructures qui conditionnent la circulation des hommes, des marchandises mais aussi des informations

- Infrastructures routières : priorité absolue à l'achèvement des travaux de reconfiguration de la RN135 qui est l'axe stratégique du territoire. Les voies d'accès à Cigéo devront être améliorées, consolidées. La qualité de vie et la sécurité devront être préservées en réalisant des itinéraires qui dévient au maximum les localités.
- Infrastructures ferroviaires : la ligne ferroviaire de la Vallée de l'Ormain (de Bar-le-Duc à Gondrecourt) devrait retrouver une réelle utilité sociale et économique à condition d'être modernisée.
- Infrastructures de télécommunications : le réseau de communication des informations devra être particulièrement performant sur tout le territoire.

Cigéo devra être l'opportunité d'accueillir des populations nouvelles et de relancer la démographie locale

L'habitat est un axe majeur du Schéma Inter-départemental réalisé par l'Etat. **Le développement de l'habitat, à commencer par la réhabilitation du patrimoine immobilier local digne d'intérêt devra être priorisée.** L'ampleur du chantier nécessitera la mise en place d'outils nouveaux. L'Etat et les collectivités territoriales devront se saisir de cette problématique et

coopérer intelligemment à l'élargissement de l'offre d'habitat en particulier de l'habitat intermédiaire à caractère résidentiel. La contribution patronale au logement des entreprises liées au chantier pourrait servir de levier à cette politique.

En liaison avec l'habitat, une grande politique de valorisation du cadre de vie devra être conduite.

Cigéo devra conforter et élargir la gamme des services à la population

Pour accueillir des familles nouvelles, notre territoire devra miser sur l'attractivité au travers d'une offre de services large et de qualité. Cela concerne les services publics comme les services commerciaux. La gamme des équipements culturels, équipements sportifs,

équipements associatifs, équipement de loisirs devra être élargie avec un réel souci de service de proximité. Nous n'oublions pas non plus la nécessité de travailler à la consolidation et à l'amélioration d'une offre de formation professionnelle et continue.

Cigéo devra induire une offre de formation nouvelle

La carte des formations professionnelles et technologiques devra être enrichie pour correspondre aux besoins des entreprises liées au chantier.

Cela s'applique à la formation initiale mais aussi à la formation professionnelle.

Cigéo ne doit pas être un avatar de la filière nucléaire, mais un développement industriel de cette filière

Cette caractéristique sera d'autant mieux comprise et acceptée, qu'elle deviendra réalité. Cela signifie que d'autres activités en lien avec EDF, AREVA et le CEA devront être développées et installées autour du site.

L'accompagnement autour de Cigéo aujourd'hui minimaliste doit être amplifié en particulier dans le domaine des énergies nouvelles.

Parce qu'il va constituer une vitrine scientifique et technologique nationale et même internationale, Cigéo devrait attirer beaucoup de visiteurs

L'accueil et la prise en charge de ces visiteurs devra être pensée et mise en œuvre à l'échelle de tout le territoire en s'appuyant sur le réseau déjà existant. Cigéo pourrait être l'occasion de promouvoir les

savoirs faire régionaux lorrains et champenois auprès de ces visiteurs et entrepreneurs venus du monde entier. ■

## C O N C L U S I O N

Nous restons convaincus que le stockage profond de déchets radioactifs serait une erreur aux conséquences à long terme dont personne ne peut aujourd'hui préjuger. Le principe de précaution devrait donc s'appliquer dans ce domaine en évolution continue.

Si ce choix devait être imposé, à court terme, la réussite économique, industrielle et sociale de Cigéo est conditionnée aux garanties optimales qu'apporteront les acteurs de ce projet tant en matière de sûreté des installations, de redistribution juste et équitable des produits de la fiscalité économique que d'une politique puissante d'aménagement du territoire.

